

Commune de SAVIGNY lès BEAUNE
Note synthétique
sur les Comptes Administratifs 2016 et Budgets Primitifs 2017
Votés le 4 Avril 2017

L'article 107 de la loi NOTRe (portant nouvelle organisation territoriale de la République) du 7 août 2015 crée de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux.

Ainsi, cette note brève et synthétique retrace les informations financières essentielles de la collectivité. Elle est disponible en mairie, elle sera également mise en ligne sur le site internet de la Commune.

Le Budget Principal retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2017. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unité, universalité, spécialité et équilibre.

Ce budget intègre une forte diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) depuis 2013, dotation versée par l'Etat. La Commune a reçu au titre de la DGF en 2013 : 120 812 € contre 48 647 € en 2016, ce qui représente une baisse de 60 %. Cette DGF 2016 représente 2.53 % des Recettes Réelles de Fonctionnement.

Depuis 2014, la commune a fait le choix de ne pas faire subir cette baisse des dotations de l'Etat aux citoyens savigniens.

Ainsi, les grandes orientations pour l'année 2017 sont dans la continuité de celles engagées depuis le début de la mandature en 2014 :

- ne pas augmenter les impôts locaux,
- maîtriser les dépenses de fonctionnement sans dégrader le niveau et la qualité des services,
- contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt.

BUDGET PRINCIPAL 2017

1/ Données synthétiques sur la situation financière de la commune

La population totale de SAVIGNY les BEAUNE : source INSEE

2013	2014	2015	2016	2017
1 407 hab	1 401 hab	1 375 hab	1 361 hab	1346 hab

L'analyse des ratios de SAVIGNY les BEAUNE :

La population DGF de SAVIGNY les BEAUNE :

2013	2014	2015	2016
1 440 hab	1 434 hab	1 408 hab	1393 hab

① Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) / population DGF :

2013	2014	2015	2016
708,61 €	2 227,31 €	864.36 €	778.50 €

② Recettes réelles de fonctionnement (RRF) / population DGF :

2013	2014	2015	2016
1 044,37 €	1602,77 €	1091,42 €	1378,27 €

Ces 2 ratios, permettent de constater que les RRF restent supérieures aux DRF.

③ [Produit des impositions directes / population DGF:](#)

2013	2014	2015	2016
361,48 €	352,57 €	370,15 €	379,26 €

Ce ratio est en augmentation par rapport à l'année dernière, cela tient à la baisse de population d'une part mais aussi du maintien des bases de fiscalité.

La loi de finance pour 2017 prévoit une revalorisation des bases locatives. La Taxe d'Habitation et la Taxe Foncière sur les propriétés bâties et non bâties sont calculées à partir de cette valeur locative cadastrale. Le Coefficient d'augmentation des valeurs locatives cadastrales est fixé à 1.004 pour 2017.

Ainsi, une commune qui n'augmente pas ses taux, comme c'est le cas pour notre commune cette année, peut toucher davantage d'impôts locaux à population égale.

Avec le tableau ci-dessous, on peut noter que les bases ont augmentées entre 2013 et 2014, comme entre 2015 et 2016, à l'exception des bases 2016 pour la Taxe d'Habitation. Cela découle des constructions nouvelles ou des améliorations de locaux existants.

	Bases effectives 2013	Bases effectives 2014	% évolution	Bases effectives 2015	Bases effectives 2016	% évolution
Taxe habitation	2 177 012	2 196 024	+ 1,008 %	2 280 050	2 265 025	- 0,993 %
Taxe foncière bâtie	3 019 169	3 287 560	+ 1,088 %	3 357 151	3 451 504	+ 1,028 %
Taxe foncière non bâtie	368 818	372 223	+ 1,009 %	376 496	380 332	+ 1,010 %

Taux d'imposition 2017 :

* Taxe d'habitation	6,78 %
* Taxe foncière sur les propriétés bâties	9,12 %
* Taxe foncière sur les propriétés non bâties	15,28 %

④ [Dépenses d'équipement brut / population DGF :](#)

2013	2014	2015	2016
1 362,28 €	245,55 €	281,90 €	411,80

Ce ratio évalue l'investissement de la commune réalisé dans les infrastructures dédiées aux habitants, regroupant ainsi les dépenses liées à l'achat de terrains, à la construction des bâtiments, à l'aménagement et l'équipement des locaux, l'achat de véhicules, ainsi que tout autre instrument de travail durable. Entre 2016 et 2015, le niveau d'investissement a connu une augmentation.

⑤ [Encours de la dette/population DGF :](#)

2013	2014	2015	2016
352,85 €	861,45 €	856,92 €	846,67

Il convient de noter que ce ratio est légèrement en dessous de la moyenne de la strate, qui était de 877 euros par habitant en 2015.

L'encours de la dette représente la somme que la commune doit aux banques chaque fin d'année.

Pour SAVIGNY lès BEAUNE, la structure de la dette est composée de quatre emprunts à taux fixe et un emprunt à taux variable.

De plus, la Commune a contracté en 2013 un prêt pour l'aménagement d'une Zone d'Activités, à taux fixe (2.09 %), remboursable en une seule fois en septembre 2016.

Ces taux garantissent à la commune une maîtrise totale de la dette car non indexés sur des taux dont l'évolution n'est pas prévisible, dits emprunts toxiques.

Le tableau ci-après retrace l'état des emprunts de 2016 à 2020 :

Echéance	CRD	Intérêt	Amortissement	Annuité
2016	1 183 608,23 €	21 363,74 €	829 542,21 €	850 905,95 €
2017	999 805,32 €	6 429,85 €	32 877,96 €	38 788,37 €
2018	747 997,85 €	4 217,83 €	434 036,92 €	438 254,75 €
2019	313 960,93 €	2 005,12 €	34 289,64 €	36 294,76 €
2020	279 671,29 €	1 750,23 €	34 544,53 €	36 294,76 €

7 [DGF \(dotation globale de fonctionnement\) / population DGF :](#)

2013	2014	2015	2016
83.89 €	76.61 €	55.80 €	34,92

Ce ratio confirme une baisse tendancielle du niveau de la DGF par habitant et donc un niveau de financement de l'Etat à l'habitant de plus en plus faible.

8 [Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement :](#)

2013	2014	2015	2016
40,47 %	17,84 %	36,66 %	37,98 %

Ce ratio mesure la charge de personnel de la collectivité. C'est un coefficient de rigidité, car c'est la part de la dépense incompressible quelle que soit la population de la collectivité.

Le constat de l'année 2014 (% faible) s'explique par une écriture d'ordre de 853 138.53 € et une subvention de fonctionnement versée au Budget ZI de 800 000 € venant gonfler anormalement les dépenses réelles de fonctionnement.

Les années 2015 et 2016 démontrent un ratio réaliste.

9 [\(Dépenses réelles de fonctionnement + Remboursement de la dette\) / Recettes réelles de fonctionnement :](#)

2013	2014	2015	2016
70,26 %	140,59 %	81,72 %	99,66 %

Ce ratio s'appelle la marge d'autofinancement. C'est la capacité de la commune à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées.

Plus le ratio est faible, plus la commune peut financer ses investissements par l'autofinancement sans avoir nécessairement recours à l'emprunt.

Avec un ratio supérieur à 100%, les investissements restent possibles sans autofinancement mais avec uniquement le recours à l'emprunt. Cependant, comme chacun le sait, l'emprunt d'aujourd'hui c'est l'impôt de demain. On peut constater qu'en 2014 le ratio est supérieur à 100 % ce qui traduit le recours à l'emprunt pour réaliser et aménager la Zone d'Activités de la Commune.

Le constat de l'année 2016 s'explique par le remboursement de l'emprunt pour l'aménagement de la Zone d'Activités.

2/ Liste des concours attribués par la commune sous forme de prestations en nature ou de subventions

Tableau des subventions aux associations

Nom des Associations savigniennes	Montant subvention attribué en 2016	Montant subvention proposé en 2017
ANCIENS COMBATTANTS	1 263 €	1 263 €
BIEN VIVRE A SAVIGNY	0 €	616 €
COMITE DES FETES	1 434 €	1 434 €
COMITE D'ORGANISATION DE LA FOULEE DES VENDANGES	1 747 €	1 747 €
OCCE COOPERATIVE SCOLAIRE MATERNELLE/PRIMAIRE	4 343 €	Pris en charge par le SIVOS
FOYER RURAL	4 919 €	4 900 €
LE CEP SAVIGNIEN	3 600 €	3 600 €

Nom des Associations savigniennes	Montant subvention attribué en 2016	Montant subvention proposé en 2017
GOLD COST RIDER	525 €	525 €
P'TI BOUT DE FIL	500 €	500 €
SOCIETE DE CHASSE AU BOIS	97 €	0 €
SOCIETE DE CHASSE EN PLAINE	97 €	97 €
TENNIS CLUB	621 €	621 €
SOCIETE DE PECHE	0 €	596 €
MARINS ET ANCIENS MARINS DU SURCOUF	164 €	164 €
UNION SPORTIVE FOOTBALL	4 919 €	4 919 €
ASSOCIATION FIGHT CLUB 21 BOXE EX LA SAVATTE	515 €	450 €
YOGA A SAVIGNY	500 €	500 €
LES MUSICIENS DE SAVIGNY	500 €	500 €
LE FAB LAB DES VIGNES	500 €	500 €
CINECYCLO	500 €	500 €
LE SOUVENIR Français	100 €	100 €
AGENCE D'ANIMATIONS TOURISTIQUES	3 000 €	3 000 €
TOTAL	29 844 €	26 532 €

Tableau des prestations en nature accordées aux associations

Nom des Associations savigniennes	Prestations en nature
COMITE D'ORGANISATION DE LA FOULEE DES VENDANGES	Mise à disposition de locaux
FOYER RURAL	Mise à disposition de locaux
LE CEP SAVIGNIEN	Mise à disposition de locaux
P'TI BOUT DE FIL	Mise à disposition de locaux
SOCIETE DE CHASSE EN PLAINE	Mise à disposition de locaux
TENNIS CLUB	Mise à disposition de locaux
UNION SPORTIVE FOOTBALL	Mise à disposition de locaux et terrain extérieur
ASSOCIATION FIGHT CLUB 21 BOXE EX LA SAVATTE	Mise à disposition de locaux
YOGA A SAVIGNY	Mise à disposition de locaux
LES MUSICIENS DE SAVIGNY	Mise à disposition de locaux
LE FAB LAB DES VIGNES	Mise à disposition de locaux
AGENCE D'ANIMATIONS TOURISTIQUES	Mise à disposition de locaux

3/ Présentation agrégée des résultats du budget principal et des budgets annexes au 31 décembre 2016

	2014	2015	2016
BUDGET PRINCIPAL			
Fonctionnement :			
Recettes	3 521 162,87 €	1 790 705,60 €	1 919 936,72 €
Dépenses	3 193 963,46 €	1 217 015,89 €	1 084 451,48 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	327 199,41 €	573 689,71 €	835 485,24 €
Investissement :			
Recettes	1 405 584,49 €	229 546,67 €	872 213,02 €
Dépenses	1 474 917,34 €	519 280,60 €	1 451 292,27 €
Résultat d'Investissement de l'exercice	- 69 332,85 €	- 289 733,93 €	- 579 079,25 €
Résultats de l'exercice 2016	257 866,56 €	283 955,78 €	256 405,99 €
BUDGET ANNEXE ZI Cf page 8			

4/ Liste des organismes pour lesquels la commune...

a) **...détient une part de capital**

Néant

b) **... a garanti un emprunt**

Néant

c) **... a versé une subvention supérieure à 75 000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme**

Néant

5/ Tableau retraçant l'encours des emprunts garantis par la commune ainsi que l'échéancier de leur amortissement

Néant

6/ Liste des délégataires de service public

Objet de la délégation	Durée de la délégation	Forme de la délégation	Conditions financières	Délégataires
EXPLOITATION ET GESTION DU CAMPING A SAVIGNY LES BEAUNE	10 ans Du 15 avril 2007 au 31 décembre 2017	Affermage et Concession	- Redevance due des usagers - Exploitation à la charge du délégataire - Redevance due par le délégataire au délégant	M. SEUILLOT

7/ Tableau des acquisitions et cessions immobilières

CESSIONS :

Néant

ACQUISITIONS :

date	vendeur	parcelles	surface	prix	frais	objet
17 Août 2016	M. BRIET Vincent	ZI 20 – ZI 55 – ZI 56 – ZI 57	2ha 33a 48ca	3 000,00 €	0 €	Acquisition d'un bois

8/ Effectif communal pour l'année 2016

L'effectif communal pour l'année 2016 se compose d'un service Administratif de 4 personnes, d'un service technique de 4 personnes, d'un service Ecole Maternelle de 2 personnes et d'une personne chargée de l'entretien des Bâtiments.

* Service Administratif structuré d'un Attaché jusqu'au 15 juillet ayant quitté la Collectivité suite à une demande de mutation, un Rédacteur, un Adjoint Administratif. Des recrutements contractuels ont été opérés pendant la période d'été afin d'assurer un renfort administratif, et un recrutement s'est officialisé par voie de mutation pour une personne en tant qu'Adjoint Administratif. En fin d'année, le service administratif comptait 3 agents à temps plein.

* Service Technique structuré d'un contractuel en CDI et de 3 Adjoints Techniques. En fin d'année, le service technique comptait 4 agents à temps plein.

* Service Ecole Maternelle structuré d'une ATSEM et d'un Adjoint Technique à temps plein. Ces deux agents ont été transférés depuis le 1^{er} septembre au Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire, créé à cette date pour la gestion de l'école. Cet établissement scolaire regroupe les enfants de six communes. En fin d'année, le service Ecole maternelle ne comptait plus aucun agent.

* Service Entretien des Bâtiments structuré d'une personne Adjoint Technique à temps plein jusqu'au 1^{er} septembre 2016. Cet agent a été transféré à un taux de 11.85/35 de son temps de travail au SIVOS pur l'entretien des bâtiments scolaires. Le complément de son temps de travail est consacré à l'entretien des bâtiments communaux (mairie, salle sportive, bibliothèque...)

9/ BUDGET 2017

L'année 2016 se termine avec un **excédent cumulé de 250 627,77 €** arrondi à 250 627 € qu'il convient de reporter en 2017.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le montant des recettes de la section de fonctionnement s'élève à 1 660 090 € pour 2017 réparti comme suit :

CHAP.	RECETTES TTC	RECU 2016	BP 2017	% BP 2017/ Reçu 2016
70	PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	32 173,63	47 300,00	+ 47,01%
73	IMPOTS ET TAXES	1 107 446,80	1 112 969,00	-0,04 %
74	DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	80 326,32	92 609,00	+15,29%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	619 776,16	140 000,00	-77,41%
76	PRODUITS FINANCIERS	3,27	5,00	+52,90%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	23 873,71	8 800,00	-63,14%
013	ATTENUATION DE CHARGES	8 519,53	3 900,00	-54,22%
	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT EMISES	1 872 119,42	1 405 583,00	-24,92%

042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS LIEES AUX CESSIIONS ET +/- VALUE	47 817,30	3 880,00	-91,88%
002	RESULTAT DE FONCT. REPORTE	283 955,78	250 627,00	-11,74%
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 919 936.72	1 660 090.00	-24.70%

Chapitre 013 = atténuations de charges : -54,22 %

Ce chapitre enregistre :

- les remboursements de notre assurance du personnel pour les accidents du travail, les arrêts maladie, les congés maternité et paternité (très fluctuants d'année en année).

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

La section Dépenses de fonctionnement s'équilibre à 1 660 090 € soit un budget en augmentation de 52.54 % par rapport à celui de 2016 (1 084 451,48 €) tenant compte d'un virement à la section d'investissement de 632 459 €.

Cette progression peut s'expliquer par ce virement d'une part et d'autre part par la contribution communale au SIVOS, Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire, créé au 1^{er} septembre 2016 prenant en charge le fonctionnement de l'école communale, ouverte aux enfants des Communes d'ALOXE CORTON, BOUILLAND, BOUZE les BEAUNE, ECHEVRONNE, PERNAND VERGELESSES et SAVIGNY les BEAUNE.

CHAP.	DEPENSES TTC	MANDATE 2016	BP 2017	% BP 2017/ Mandaté 2016
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	416 473,33	413 130,00	-0.80%
60	Achats non stockés et prestations de services	147 597,44	142 580,00	-3,67%
61	Services extérieurs	203 209,19	208 650,00	+2,68%
62	Autres services extérieurs	56 524,70	52 000,00	-9,20%
635, 637	Impôts et taxes et vers. assimilés	9 142,00	9 900,00	9,29%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	389 065,41	329 228,00	-15,38%
6216/6218	Personnel extérieur au service	19 258,20	17 000,00	-11,73%
64	Charges de personnel	364 299,10	306 228,00	-15,94%
631, 633	Impôts et taxes et vers. assimilés sur rémunérations	5 508,11	6 000,00	+8,93%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	163 837,41	216 278,00	32,01%
66	CHARGES FINANCIERES	21 824,68	29 415,00	34,78%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (Sans les cessions)	273,35	500,00	82,91%
014 et 022	ATTENUATIONS DE PRODUITS	32 723,00	35 000,00	6,96%
DEPENSES REELLES		1 024 197,18	1 023 551,00	- 0,09 %
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS LIEES AUX CESSIIONS ET +/- VALUE + AMORTISSEMENTS	60 254,30	4 080,00	-93,23%
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0	632 459.00	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 084 451,48	1 660 090.00	+ 53,08%

Il convient de noter la baisse sur le chapitre 012 : charges de personnel, un poste rarement compressible.

L'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES

La section Dépenses d'Investissement s'équilibre à 2 364 888 € soit un budget en augmentation de 3 % par rapport à celui de 2016 (1 451 292.27 €) tenant compte d'un résultat reporté 2016 de 868 813 €. Cet écart tient compte bien évidemment de ce report 2016, d'un remboursement anticipé d'emprunt de 224 625 € et de dépenses d'équipement d'un montant de 1 223 205 € pour l'aménagement du centre bourg et le solde des travaux de l'aménagement de la route de Bouilland contre 573 638 € l'an passé.

Prévisions investissement 2017	Art. 2031	Art. 2051	Art. 2117	Art. 2128	Art. 2131 8	Art. 2135	Art. 2151	Art. 2152	Art. 2153 3	Art. 2153 8	Art. 2156 8	Art. 2158	Art. 2182	Art. 2183	Art. 2188	Art. 2312	Art. 2313
Etude DSP Camping	7650																
Logiciel JVS Compta		3 800															
Digitalisation plan cimetière		7 415															
Aménagement talus Fatains				900													
POSTE Maitre Œuvre					21 700												
POSTE PARKING Diagnostic amiante					3 000												
POSTE PARKING Contrôle technique					4 100												
POSTE SPS					3 120												
POSTE Désamiantage					17 600												
POSTE Assurance Dommages ouvrages					5 000												
Eclairage caveau						20 000											
Tableau commande éclairage caveau						1 500											
Réfection électricité bureau presbytère						2 500											
Portail entrée cour écoles (sécurisation)						4 500											
Contrôle accès cour et alarme intrusion écoles (sécurisation)						4 550											
Distribution électrique bâtiment parking rue Imbault (éclairage + PC)						2 500											
Aménagement paysager Route de Bouilland							206 760										
MO (solde RTE Bouilland)							1 000										
Parking Rue Vauchey Véry							300 000										
MO (Parking)							13 580										
PARKING SPS							1 350										

Prévisions investissement 2017	Art. 2031	Art. 2051	Art. 2117	Art. 2128	Art. 2131 8	Art. 2135	Art. 2151	Art. 2152	Art. 2153 3	Art. 2153 8	Art. 2156 8	Art. 2158	Art. 2182	Art. 2183	Art. 2188	Art. 2312	Art. 2313
Panneau radar route de Bouilland								2 400									
Signalisation verticale : remplacement panneaux								3 000									
signalisation verticale : complément signalisation temporaire								2 000									
Signalisation horizontale								3 500									
Potelets barrières								3 000									
Eclairage fontaine										6 500							
Borne Balisage Solaire Camping												6 750					
Tracteur													91 200				
Lame déneigement pour tracteur													15 000				
PC Portable VIDEO protection														500			
Imprimante Compta														160			
PC Tablette Maire														1 870			
Récupération eaux pluviales SUM et ateliers															1 800		
Mur soutènement VC 7 Serpentières																33 000	
Réfection toiture isolation comble bâtiment école CP																	20 000
Réhabilitation bâtiment ancienne poste																	400 000
TOTAL	7 650 €	11 215 €	0 €	900 €	54 520 €	35 550 €	522 690 €	13 900 €	0 €	6 500 €	0 €	6 750 €	106 200 €	2 530 €	1 800 €	33 000 €	420 000 €
	Art. 2031	Art. 2051	Art. 2117	Art. 2128	Art. 2131 8	Art. 2135	Art. 2151	Art. 2152	Art. 2153 3	Art. 2153 8	Art. 2156 8	Art. 2158	Art. 2182	Art. 2183	Art. 2188	Art. 2312	Art. 2313

LES RECETTES

La section Recettes d'Investissement s'équilibre à 2 364 888 € soit un budget en augmentation par rapport à celui de 2016 (872 213.02 €) tenant compte d'un virement de la section de fonctionnement 2016 de 632 459 €. Cet écart tient compte bien évidemment de ce report 2016, d'encaissement de subventions.

BUDGET ZONE D'ACTIVITES 2017

Créé en 2014 avec l'achat de terrains, l'année 2016 se termine avec **un excédent de fonctionnement, à reporter en 2017** (recettes de fonctionnement) **de 17 615,16 €**.

Contrairement aux prévisions, pour ce budget, la Commune n'a pu pour l'année 2016, solder les travaux d'aménagement et la maîtrise d'œuvre et vendre le dernier lot actuellement en procédure judiciaire.

Dans le meilleur des cas, ce Budget Annexe serait soldé en fin d'exercice et clôturé comptablement pour la fin de l'exercice 2017.